



Arreux

Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr



Damouzy

2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél : 03.24.33.52.53
mairie@damouzy.fr



Houldizy

2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr

Rentrée scolaire 2025-2026

Chers parents,

Votre enfant étant inscrit à l'école du Trio, nous vous prions de trouver ci-joint un dossier d'inscription aux services municipaux périscolaires.

Il a été revu, condensé et se trouve disponible également en version numérique modifiable sur les sites des trois communes. Vous pouvez le télécharger, le compléter et l'envoyer (par mail ou courrier) /le déposer à la mairie de votre lieu d'habitation. Vous pouvez même le conserver pour ne pas avoir à tout ressaisir chaque année et juste à faire les changements (dont les années scolaires).

Même si nous cherchons à harmoniser les choses sur les trois communes, il reste quelques différences sur lesquelles il ne nous est pas possible d'intervenir.

Ce dossier s'adresse aux parents des trois communes, cependant suivant votre lieu d'habitation et la classe dans laquelle se trouvera votre (vos) enfant(s), tout ne sera pas à remplir.

Vous êtes habitant d'Arreux votre enfant (ou l'un de vos enfants) sera scolarisé en :

- Maternelle (PS, MS, GS) ou CP, vous n'avez qu'à faire l'inscription au SIRAE, sur le portail famille. <https://portail.berger-levrault.fr/SIRAEMontcornet08090/accueilou> 03.24.59.32.44 Pensez à le faire même si votre enfant ne le fréquente pas, en cas d'imprévu votre enfant sera pris en charge. Si vous ne l'utilisez pas, il n'y aura pas de facturation. Si malgré tout, vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant

- CE1, CE2, CM1 ou CM2, il faudra compléter ce dossier pour la partie cantine **ET le dossier du SIRAE pour la garderie disponible sur leur site et/ou dans l'espace famille + dossier BUS si besoin**

Vous êtes habitant de **Damouzy** ou d'**Houldizy** votre enfant (ou l'un de vos enfants) sera scolarisé en :

- Maternelle (PS, MS, GS) ou CP, il faudra compléter ce dossier pour la garderie **ET le dossier du SIRAE pour la cantine disponible sur leur site et/ou dans l'espace famille + dossier BUS**
- CE1, CE2, CM1 ou CM2, il faudra compléter uniquement ce dossier pour la partie cantine et garderie + **dossier BUS si besoin**

Nous vous invitons :

- **à conserver les pages 1 à 4** (elles ne seront pas redistribuées chaque année mais seront disponibles sur ONE et les sites des mairies) et
- **à rendre les pages 5 à 6.** +feuille BUS p.7 **à votre mairie de résidence AVANT LE 30 / 06 / 2025**

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

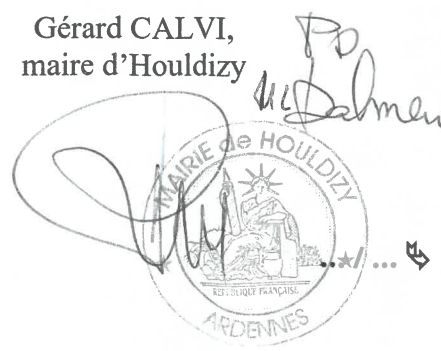
Agnès HENON,
maire d'Arreux



Christian SCHNEIDER,
maire de Damouzy



Gérard CALVI,
maire d'Houldizy



ECOLE DU TRIO

Transports Scolaires

Les Transports Scolaires sont organisés par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.
Les horaires relatifs à l'école DU TRIO sont repris dans la Note d'Information.

Pour bénéficier de ce service il est nécessaire :

- de faire retour en mairie du formulaire de demande de carte de bus : demande de Pass 1^{er} degré pour l'année scolaire 2025-2026, dûment complété. (Téléchargeable sur ONE ou le site des mairies)

- de joindre un chèque de 30 € (à l'ordre de la CTCM) – (possibilité de régler en espèces)
Gratuit pour les enfants nés en 2022

- de fournir une photo d'identité **UNIQUEMENT** pour les nouveaux inscrits.

Le tout est à rendre avec le dossier péri-scolaire à votre mairie de résidence

Pour info :

- les cartes seront gardées par les agents municipaux pour s'en servir tout au long de l'année scolaire.
- sont conservées d'une année sur l'autre et remises en fin de CM2 aux élèves



Cantine et garderie

ÉCOLE DU TRIO Année Scolaire 2025-2026

1. Autorisation de prise en charge

Un événement imprévu peut vous amener ou la personne autorisée, à être en retard à l'heure de la sortie des classes. De même, une raison climatique (ou autres raisons) peut empêcher le ramassage scolaire. Pour que la structure d'accueil (que ce soit le SIRAE sur Arreux ; les communes, sur Damouzy ou Houldizy), puisse prendre en charge votre enfant lors de ces événements imprévus, nous vous demandons de confirmer votre volonté en complétant et signant l'autorisation écrite ci-jointe
(même si votre enfant ne fréquentera pas ces services de manière régulière).

1. HORAIRES (Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi) :

	Garderie		École			Garderie	
	À partir de	Jusqu'à	Matin	Durée Pause méridienne	Après-midi	De	Jusqu'à
Damouzy	7h30	8h40	8h40 - 11h40	1h30	13h10-16h10	16h10	18h30
Houldizy		8h50	8h50 - 11h50		13h20-16h20	16h20	
Arreux		9h	9h00 - 12h00		13h30-16h30	16h30	

2. Contacts Garderie et cantine :

ARREUX, SIRAE 03.24.59.32.44 https://portail.berger-levrault.fr/SIRAE_Montcornet08090/accueil
Inscription sur le portail 03.24.59.32.44
DAMOUZY, M. D'AGNANO Grégory et Mme HENRY Kelly (07.67.96.97.96)
Inscription (repas non régulier) -**annulation** le jour même avant 8h30 pour la cantine.
 Communication préalable au secrétariat de mairie par téléphone ou mail.
HOULDIZY, Mme SINET Sophie 03.24.33.20.25 – 06.89.88.61.42 periscodutrio@gmail.com
 ou sur One connect.
Inscription (repas non régulier) -**annulation** la veille avant 8h30 pour la cantine.

3. LES TRANSPORTS

Les enfants doivent être présents **impérativement** 5 minutes avant le départ du bus.

	Matin			Soir	
	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ
Arreux	8h10	8h15	Damouzy	16h05	16h15
Houldizy	8h20	8h25	Houldizy	16h20	16h25
Damouzy	8h30	8h35	Arreux	16h30	16h35
Houldizy	8h40	8h45	Houldizy	16h40	16h45
Arreux	8h50		Damouzy	16h50	

... / ... ↵

4. Tarification



a) **Cantine :**

La tarification de la restauration comprend le prix du repas ainsi que le temps de garde. Elle est de **5€** pour **DAMOUZY** et **HOULDIZY** (repas 4€+temps de garde 1€). Pour **ARREUX**, consulter les tarifs du **SIRAE**.

Tout repas (régulier ou ponctuel) non décommandé dans les délais ci-dessus **sera facturé**.

Les repas sont fournis par :

- API pour Houldizy et le SIRAE.
- La Poêle Ardennaise pour Damouzy.

b) **l'accueil pré et postscolaire**

- Commune d'**ARREUX**, consulter les tarifs du SIRAE
- Commune de **DAMOUZY** : **1€** la demi-heure. Paiement mensuel.
- Commune d'**HOULDIZY** : **1€** la demi-heure. Paiement mensuel. Garderie gratuite de 8h20 à 8h50 pour les élèves d'Arreux scolarisés à Houldizy empruntant les transports scolaires.

RAPPEL : Les frais de garderie ouvrent droit à **une réduction d'impôts** (personnes imposables) ou à **un crédit d'impôts** (personnes non imposables) à hauteur de 50%, avec respect d'un plafond de prise en charge.

Il est possible d'opter pour le prélèvement automatique. Prendre contact avec le secrétariat de mairie concerné. RIB à fournir ainsi qu'une autorisation de prélèvement qui sera fournie (ou téléchargeable sur le site)

5. **Règlement intérieur**

Il est consultable et téléchargeable sur les sites des mairies et sur ONE. Disponible en mairie sur demande.

Le lire, en discuter avec l'enfant, et signer la mention : « j'ai bien pris connaissance du règlement intérieur... » sur la fiche d'inscription

En cas de question, problème, avec la **cantine ou la garderie**, votre **interlocuteur** sera la **mairie** (dont dépend le service) et l'employé communal qui en a la charge. Un élu ou le secrétariat vous répondra. Il en va de même des transports scolaires, coordonnés par la commune d'Houldizy. Ces temps ne font pas partie des responsabilités des enseignants du regroupement de l'École du Trio.

Le Maire,
Agnès HENON



Le Maire,
Christian SCHNEIDER



Le Maire,
Gérard CALVI

